

A l'attention des représentants
des structures socioprofessionnelles
de la filière cheval

Saumur, le jeudi 30 avril 2020

Nos références : JRG /SL/n°37
Dossier suivi par : Guillaume BLANC

Objet : Reprise de l'accueil des juments dans les centres de reproduction dès le 11 mai 2020

Madame, Monsieur,

Pendant la phase de confinement, les acteurs de la reproduction, représentés par les sociétés mères de l'élevage, ont mis en œuvre un protocole d'accueil des juments dans les centres de reproduction à destination des éleveurs professionnels.

A compter du 11 mai 2020, le gouvernement a décidé de procéder à un déconfinement progressif dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale. En conséquence, j'ai proposé au ministère de l'agriculture et de l'alimentation d'étendre aux propriétaires amateurs l'information concernant les modalités de déplacement des juments vers les centres de reproduction. Il doit se réaliser en respectant le protocole d'accueil mis en œuvre par les socioprofessionnels dès le 20 mars 2020. Je vous prie de trouver ce protocole ci-joint.

La mise en application de ce protocole sanitaire permettra la poursuite de l'activité élevage dans les conditions optimales de protection des personnes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,

Tous souhaitant une bonne saison de monte,

Le Directeur général,

Jean-Roch GAILLET